

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2021 A 20H30

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, CORNELOUP Danielle, DUMONT Ivan, DUPUIS Patrick, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, RIZARD Corinne, VOUILLON Denis, MALATIER Serge, RIZARD Fabienne.

Excusé(s) :

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : Danielle CORNELOUP

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 09 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Point sur le PLUI :

M. le Maire fait un rappel sur les avancées du PLUI. Il rappelle que c'est une compétence obligatoire de l'intercommunalité. Il y a différentes étapes pour aboutir au PLUI. Le retard pris par le PLUI est dû aux élections des différents conseils municipaux de 2020 et les débats qu'ont engendré les avancées du PLUI. Finalisation prévue pour printemps 2022.

Une charte d'application du PLUI sera définie. Les principales missions de ce PLUI : respect de la nature et de l'environnement ; attractivité économique du territoire (soutien des entreprises locales) ; préserver les biens des personnes contre les risques naturels de nuisance ; préservation de la biodiversité. Les zones privilégiées pour les nouvelles constructions seront les zones autour du bourg afin à la fois de protéger les zones agricoles, et aussi de diminuer les coûts de branchement des différents réseaux (assainissement, électricité...). Mme JONDET précise qu'en l'état actuel de l'élaboration du PLUI, aucune construction annexe ne peut se faire si le projet n'est pas juxtaposé à une construction existante et si le projet n'excède pas 30% de la surface habitable déjà existante. Pour remédier à ce désagrément, il faudrait proposer dès maintenant dans le PLUI des recommandations particulières. Ces recommandations sont valables pour toutes constructions hors de la zone constructible, car les habitations de cette zone n'ont pas ce genre désagrément. Différentes recommandations sont soumises par le conseil afin qu'elles soient proposées à la prochaine réunion sur le PLUI. Cette dernière sera organisée le 10 mai.

2. Délibérations :

- Modification des statuts de la communauté de communes : prise de compétence mobilité. Monsieur le maire explique que la prise de compétence « organisation de la mobilité » sur son territoire, emportant modification des statuts de la communauté de commune. Le Conseil de communauté a adopté cette modification statutaire par délibération n°2021-018, en date du 04 mars 2021. Il est demandé à chaque conseil municipal de formuler son avis. Il est rappelé que le schéma-type d'organisation territoriale de la compétence « mobilité », est basé autour de 2 axes : La Région, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale, pour un maillage du territoire à son échelle ; et l'EPCI, AOM locale, échelon de proximité, pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

M. le Maire demande que le transport scolaire pour les écoles élémentaires reste sous la responsabilité de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- * APPROUVE la prise de compétence "organisation de la mobilité" sur son territoire, par la Communauté de communes, devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale.
- * S'OPPOSE au transfert, à la Communauté de communes, des services de transport concernant le transport scolaire des élèves de Maternelle et primaire.
- * ADOPTE la modification des statuts de la Communauté de communes au regard de cette prise de compétence.
- * AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

- « Approbation de la nouvelle construction de la caserne des Sapeurs-Pompiers à La Clayette » :

Un projet de construction d'une nouvelle caserne des pompiers est présenté. Elle sera située à proximité de la route départementale n° D985 facilitant ainsi un départ rapide des secours pour leurs interventions.

Le Département de Saône-et-Loire prend en charge le financement et demande une participation à hauteur de 10€ par habitant pour les communes adhérentes au centre de La Clayette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- * DECIDE d'adhérer au projet en versant la somme de 5 596€ pour la construction de cette caserne.
- * AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

3. Animations Jeunes et séniors

Mme RIZARD Fabienne explique au conseil municipal qu'actuellement il y a 4 structures qui accueillent les jeunes, la *ritournelle* à Chauffailles, la *ribambelle* à La Clayette, l'A.I.S.L. à Colombier et enfin *La Marmite* à St Maurice les château-neuf. Ces centres ont fait l'objet d'une convention signée avec la communauté de communes et la CAF qui sont les financeurs. Il existe déjà des conventions entre les différentes structures et les financeurs mais elles arrivent à leurs termes, elles sont en cours de réélaboration actuellement.

Un questionnaire sera distribué aux familles afin de connaître leurs envies vis-à-vis des activités de ces associations pendant les vacances.

Un projet de rencontres entre les ados sur des agorespaces est envisagé. Le conseil est d'accord pour que ces rencontres interviennent sur la commune de Gibles.

Mme RIZARD Fabienne fait remarquer qu'il y aurait des besoins et des demandes pour l'installation d'une micro-crèche.

Concernant les séniors, Mme RIZARD Corinne explique que la communauté de communes doit faire passer des questionnaires concernant l'organisation d'ateliers. Ces derniers pourraient être mis en place dès juin. Un référent doit être nommé sur chaque commune, ce dernier doit être disponible au moment des manifestations afin d'aider à préparer l'atelier.

4. Ecole/RPI

Une réunion avec le RPI est prévue le lundi 26 avril. Mme JONDET informe le conseil qu'un flyer sera distribué aux enfants des écoles afin de connaître les envies et les besoins (cantine, garderie, transport...) en vue de la prochaine rentrée scolaire.

5. Affaires diverses

- Bulletin communal : Mme GORISSEN informe le conseil que le bulletin a bien avancé mais qu'il manque encore quelques articles. Il serait bienvenu d'indiquer des numéros d'urgence à appeler.
Mme GORISSEN souhaite prendre une photo de chaque membre du conseil afin de l'insérer dans le bulletin de communal en marquant la mission de chacun dans les différentes commissions. M. MALATIER ajoute qu'il serait opportun d'indiquer les numéros de portable du maire et des adjoints.
Mme GORISSEN ajoute aussi que le nom de « domaine » du site Internet de la commune : www.gibles.fr est disponible pour la somme de 18€. Le conseil approuve cet achat.
- Les jardins partagés : peu de personnes ont répondu favorablement pour venir aider à cultiver ponctuellement ces jardins partagés. Mme JONDET propose d'organiser cette activité sur une journée définie. Mme RIZARD Corinne propose aussi de faire intervenir les enfants de l'école. Il serait bienvenu d'arriver à former une équipe pour s'occuper de ces jardins partagés.
- La cérémonie du 08 mai : la commémoration du 08 mai risque d'être, comme l'an passé, non public. Seuls les élus et porte-drapeaux pourront être présents.
M. BERTHOY fait remarquer que le monument de la Gillette mériterait d'être remis en état.
- Les devis extincteurs : suite au dernier contrôle des extincteurs des bâtiments communaux par la société DESAUTEL, il apparaît que 13 extincteurs sur 21 doivent être changés car le délai a expiré (plus de 10 ans). Le devis de SPARA PROTECTION a été estimé à 1 116,76€ HT. Des renseignements vont être demandés à GROUPAMA.
- Comptage DRI : une analyse de la vitesse a été sollicitée auprès de la DRI (Direction des routes et des infrastructures) sur la RD n°41 route de Montmelard. Ce test a été réalisé du 09 mars au 16 mars 2021. Il met en évidence un trafic moyen journalier de 389 véhicules par jour dont 9% de poids-lourds pour les deux sens confondus. En termes de vitesse, ce test fait apparaître une moyenne de 67 Km/h alors que la vitesse limite autorisée est de 50 Km/h. La DRI nous informe que l'on peut envisager la mise en place de mesures pour réduire la vitesse.
- Informations vaccination des + de 75 ans : M. le Maire lit un communiqué de la Préfecture. Afin d'étendre au maximum la vaccination contre la covid-19, l'assurance maladie contacte actuellement par téléphone toutes les personnes de plus de 75 ans non encore vaccinés. Cependant, cette population est parfois difficilement joignable. Par conséquent il est demandé aux élus, s'ils connaissent des personnes qui entreraient dans ce dispositif. Une adresse Internet est mise à disposition pour recenser ces personnes.
- Délibération « Echange de compteurs bâtiment cantine » : M. le Maire explique au conseil municipal que suite à l'installation d'un nouveau four à la cantine, le compteur électrique de ce bâtiment doit être modifié pour passer en triphasé. M. le maire a contacté l'entreprise CONNECT, laquelle l'a informé que le plus judicieux serait de procéder à un échange de compteur avec les locataires vivant au-dessus de la cantine. En effet ces derniers disposent d'un compteur en triphasé alors que leur installation est en monophasé. Cette opération pourra être fait par un électricien, M. LATHUILIERE a envoyé le devis qui est estimé à 899.30€ HT. Le devis prévoit le changement de compteur mais aussi tout le raccordement électrique de la cantine ainsi que le four au nouveau compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

* VALIDE le devis présenté par M. LATHUILIERE.

- Urbanisme : Trois demandes de permis de construire ont été déposés en mairie. Le premier concernant la construction d'une habitation par M. HUGUET et Mme PERCHE au lieu-dit Champ du Montillet. Le deuxième permis de construire concerne aussi la construction d'une habitation route de Montbranchier par M. et Mme PEREIRA. Enfin la

dernière demande de permis de construire concerne la construction d'un garage par M. et Mme MALATIER route de Montbranchier. Le conseil municipal valide ces trois demandes de permis de construire.

- Fleurissement : Mme CORNELOUP propose au conseil municipal que le samedi 15 mai soit organisée la plantation des fleurs. L'aide de bénévoles est le bienvenu durant cette journée.
- Nettoyage des vitres : Mme CORNELOUP a contacté la même entreprise que l'an dernier AB Clairnet à Charlieu afin de nettoyer les vitres des bâtiments communaux (école, foyer rural, garderie) durant la période estivale. Un rendez-vous doit être fixé afin d'établir un devis.
- Projecteur : Mme GORISSEN rappelle que suite à la demande du conseil municipal de disposer d'un projecteur en permanence, après plusieurs recherches, Mme GORISSEN fait état que le coût envisagé pour l'achat de ce projecteur est de l'ordre de 700€. Il s'agit d'un projecteur qui permettra de pouvoir projeter des films avec une certaine définition. Le conseil municipal précise que ce projecteur pourra être mis à disposition des associations. Le conseil municipal approuve le type de projecteur et souhaite disposer de différents devis.
- Tracteur/tondeuse : M. MALATIER informe le conseil municipal que le tracteur/tondeuse qui a été mis en vente par la commune a trouvé un acheteur pour la somme de 600€.
- Voirie : M. DUPUIS informe le conseil municipal que les travaux pour le local pluridisciplinaire reprendront courant mai avec les interventions des entreprises GEOFFRAY et VIDAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20